

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Accueils de Loisirs

Les Accueils de Loisirs Municipaux répondent, outre leurs objectifs pédagogiques et éducatifs, à des besoins des familles en constante évolution.

Ce sont des espaces qui permettent aux enfants de s'épanouir et de se sociabiliser dans le cadre de nombreuses activités articulées autour d'un projet pédagogique.

Lors des petites et grandes vacances ou le mercredi (en période scolaire), les Accueils de Loisirs organisés au sein des Centres Sociaux municipaux « Presles », « Moulin de

Chevreux », « Saint Crépin », « Saint Waast - Saint Médard » ou par le service « Éducation - Jeunesse » accueillent les enfants entre 3 ans révolus (sous réserve de scolarisation) à 13 ans ; l'âge de prise en charge diffère selon les structures d'accueil.

STRUCTURES D'ACCUEIL :



Les Centres Sociaux

Les mercredis en journée ou durant les vacances scolaires

Les horaires et le fonctionnement de chaque Accueil de Loisirs sont les suivants :

- > Centre social de **Presles** : à partir de 4 ans
Horaires : 9h00-11h30 / 13h30-17h00
Sans restauration ni accueil supplémentaire.

- > Centre social du **Chevreux** (école du Tour de Ville) : à partir de 4 ans
Horaires : 9h00-11h30 / 13h30-17h00
Sans restauration ni accueil supplémentaire.

- > Centre social **Saint Waast - Saint Médard** : à partir de 3 ans si l'enfant est scolarisé
Horaires : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation - places limitées) durant les vacances scolaires
Accueil supplémentaire possible sur inscription de 7h45 à 9h00 ; de 12h00 à 12h15 ; de 13h15 à 14h et de 17h00 à 18h00

- > Centre social de **Saint Crépin** : à partir de 3 ans et demi
Horaires : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation - places limitées) durant les vacances scolaires
Accueil supplémentaire possible sur inscription, de 8h00 à 9h00 ; de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h00.

Accueil de Loisirs « Centre »

Les mercredis en journée et vacances scolaires : à partir de 3 ans, si l'enfant est scolarisé.

Horaires :

- > Horaires : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation)
Accueil supplémentaire sur inscription
(de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 le mercredi,
de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires).

Accueil de Loisirs « Jean Moulin »

Vacances d'été : à partir de 3 ans, si l'enfant est scolarisé

Horaires : 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation).

Accueils supplémentaires sur inscription (de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h00).

Ramassage en car possible, le matin et le soir uniquement (sur inscription - places limitées).

INSCRIPTIONS : VACANCES D'ÉTÉ 2019



Les inscriptions pour les Accueils de Loisirs des Vacances d'été 2019 et se dérouleront à partir du

**> jeudi 16 mai 2019 à 8h30
pour les familles résidant sur Soissons.**

Chaque famille pourra se rendre auprès du service organisateur de l'accueil souhaité. Les documents sollicités devront être fournis lors des inscriptions pour que votre demande soit étudiée. Les fiches d'inscription de ces périodes seront disponibles à partir du vendredi 19 avril 2019.

Des demandes d'inscription en ligne pourront être saisies depuis votre Espace Familles (à compter du 16 mai à 8h30). Elles seront validées après traitement de la demande, dans la limite des places disponibles, si votre dossier est à jour et que vos factures précédentes sont soldées.

Pour les familles des communes extérieures, les inscriptions se dérouleront à partir du vendredi 17 mai 2019, sur chaque site ou via le formulaire d'inscription en ligne accessible sur l'Espace Familles, dans la limite des places disponibles.

Téléchargez la [Note aux familles](#) pour les Accueils de Loisirs des vacances d'été

Les pièces à fournir

[Fiche d'inscription - Juillet 2019](#)

[Fiche d'inscription - Août 2019](#)

DOSSIERS FAMILIAUX :

[DOSSIER FAMILIAL ACCUEIL DE LOISIRS A3 2018-2019](#) (à fournir chaque année scolaire)

[DOSSIER FAMILIAL ACCUEIL DE LOISIRS A4 2018-2019](#) (à fournir chaque année scolaire)

[FICHE SANITAIRE DE LIAISON](#) (une par enfant)

[FICHE ANNEXE ENFANT ACCUEIL DE LOISIRS 2018-2019](#) (à fournir si plus de trois enfants à inscrire)

[FICHE ANNEXE PARENT ACCUEIL DE LOISIRS 2018-2019](#) (à fournir si un troisième adulte doit figurer au dossier)

Renseignements

Service Éducation-Jeunesse - secteur Extrascolaire

7 rue de l'Intendance

Téléphone : 03 23 59 90 52

Fax : 03 23 59 91 62

extrascolaire@ville-soissons.fr



VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

